



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Syrie

Question écrite n° 37143

Texte de la question

Trente-cinq morts en moins d'une semaine, des centaines de blessés et d'arrestations dans le Nord-Est syrien, cette région frontalière du Kurdistan irakien et turc : le bilan des affrontements qui ont opposé fin mars 2004 la minorité kurde en Syrie (1,5 million de personnes sur 18 millions) aux forces de l'ordre est inquiétant. Surtout que ces troubles ont souvent pris un caractère interethnique lors de heurts entre Kurdes et Arabes dont cinq ont été tués. Alors que jusqu'ici Damas a joué le consensus pour conserver l'unité du pays, notamment avec les minorités druze et chrétienne, cette crise pourrait contribuer à déstabiliser le pays. D'autant que les heurts surviennent après l'adoption à Bagdad d'une constitution provisoire, favorable aux Kurdes. Les Kurdes de Syrie, comme ceux de Turquie, revendiquent la reconnaissance de leur culture, mais Damas et Ankara craignent leurs visées séparatistes, et redoutent la contagion irakienne. Plusieurs milliers de Kurdes ont réclamé, mercredi à Erbil, en Irak, l'intervention de l'ONU et des Américains pour défendre leurs frères syriens. Compte tenu de ces éléments inquiétants, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui indiquer la position et les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37143

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2004, page 2785